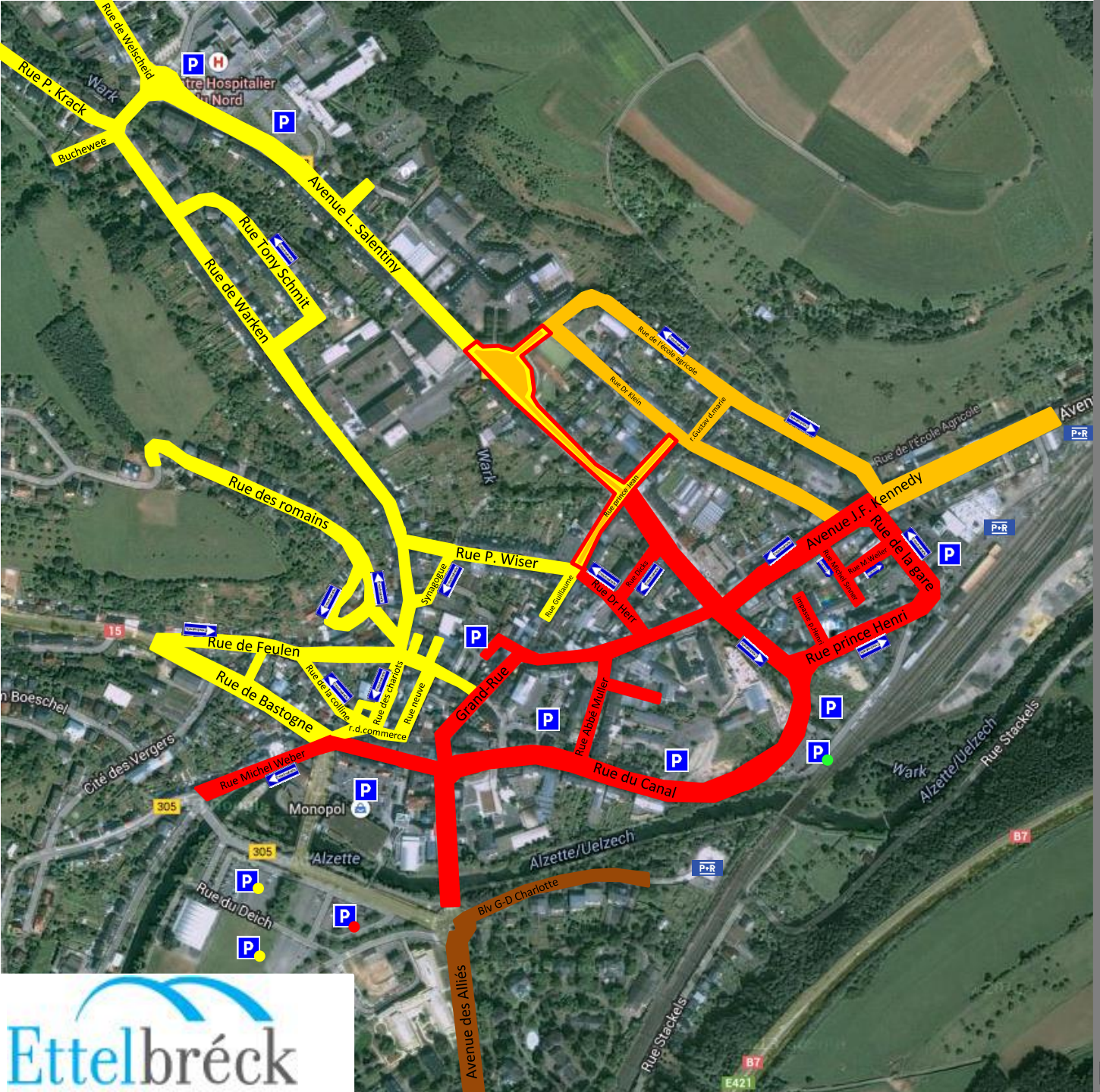

Ettelbréck

Stationnement résidentiel à Ettelbruck

La vignette de stationnement résidentiel est valable uniquement dans le secteur mentionné au recto de la vignette pour le véhicule au numéro d'immatriculation correspondant.
Elle donne droit au stationnement gratuit et sans limitation de la durée indiquée sur les sous-titres des panneaux de signalisation sans autant dépasser 48 heures sur le même emplacement.

La vignette résidentielle n'est pas valable sur les parkings.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus par téléphone au **819181-340**
Ouvertures bureau:
Du lundi au vendredi 08.00 à 11.30 heures et
de 13.30 à 16.30 heures.
Le mercredi 08.00 à 11.30 heures et
de 13.30 à 18.30 heures.
www.ettelbruck.lu

- Parking payant maximum 2 heures, 1 Euro/heure
- Parking gratuit
- Parking payant maximum 10 heures, 10ct/heure
- Parking payant maximum 10 heures, 20ct/heure
- Parking P&R gratuit
- Secteur stationnement résidentiel rouge
- Secteur stationnement résidentiel jaune
- Secteur stationnement résidentiel orange
- Secteur stationnement résidentiel brun
- Secteur stationnement résidentiel mixte
- Sens unique